

Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



Conseillers en exercice :	19
Conseillers présents :	17
Conseillers votants :	19
Dont deux pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 05 septembre 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mil dix sept, le douze
septembre, le Conseil Municipal de la
Commune de Chens sur Léman dûment
convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie, sous la présidence
de Madame Pascale MORIAUD, Maire*

**PRESENTS : TRONCHON J.CHANTELOT
C. LEJEUNE S. MOTTIER G. BILLARD G.
FICHARD B. De PROYART A. MEYRIER
M. DENERVAUD M. CHEVRON F. ZANNI
F. MONTANES A. BRILL J. ARNOUX R.
DURET BENO N. GOSSELIN M.H.
CHAMPEAU S.**

**EXCUSES : FICHARD B. «pouvoir à
MORIAUD P.» PORTAILLER J. «pouvoir à
GOSSELIN M..H.»**

Est élu secrétaire de la séance : MOTTIER
Ghislaine

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2017.

**CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE MAIRIE, DE LA BIBLIOTHEQUE ET DE
L'AGENCE POSTALE : APPROBATION DES AVENANTS N°1 DES LOTS 9 ET
11 :**

Sur proposition du maître d'œuvre, Atelier Catherine BOIDEVAIX, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer les avenants suivants :

- lot n°9 – Sols souples : Ste Chablaisienne de revêtements : changement de qualité de sol, montant de l'avenant : - 268.00 € H.T.

- Lot n°11 – Serrurerie – métallerie : Torres : remplacement de portes deux vantaux métalliques en portes deux vantaux tôlees ou vitrées, montant de l'avenant :+ 5 445.00 €. H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les avenants des lots n°9 et 11 ainsi que toutes pièces afférentes à intervenir.

**APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
«THONON AGGLOMERATION» :**

Madame le Maire soumet au conseil municipal les nouveaux statuts de la communauté d'agglomération «Thonon Agglomération» adopté par le conseil communautaire le 27 juin 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les nouveaux statuts de la communauté d'agglomération «Thonon Agglomération» tels que proposés par le conseil communautaire,

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'INSTALLATION D'UNE
INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET
HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE)**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération décidant de transférer la compétence IRVE au SYANE. La Commune avait demandé l'installation d'une borne de charge accélérée sur le territoire communal.

Le SYANE va engager le programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce, à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire,

Pour démarrer la réalisation des études et des travaux correspondants, il convient de confirmer l'engagement de la commune sur les cotisations et participations financières à l'investissement et au fonctionnement dues :

Objet	Montant de la contribution communale € HT
Financement des investissements	3 250 €

Objet	Montant estimatif de la contribution annuelle communale € HT par borne
Charges d'exploitation	450 €

La contribution de la collectivité aux charges d'exploitation est appelée pour la première année au prorata temporis à compter de la date suivant la date de mise en service de la borne, puis chaque année avant la fin du premier trimestre.

Le montant annuel de la contribution de la commune aux charges d'exploitation sera réévalué chaque année et fixé par le Comité Syndical du SYANE.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le plan de financement et les montants des contributions communales,
- s'engage à verser au SYANE les cotisations et participations financières au fonctionnement et à l'investissement dues en application du plan de financement,

APPROBATION DES RAPPORTS SUR LA QUALITE ET LE PRIX DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL ET D'ELIMINATION DES DECHETS

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal, la présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement individuel, d'assainissement collectif, des déchets ménagers et des rapports d'activités.

Ces rapports ont été adoptés par le Conseil Communautaire en date du 27 juin 2017 et doivent être transmis aux Communes adhérentes pour être présentés au Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers de ces services.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'assainissement individuel, d'assainissement collectif et des déchets ménagers 2016 pour :

- la Communauté de Communes du Bas-Chablais
- la communauté de Communes des Collines du Léman

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activités 2016.

AUTORISATION A SIGNER UNE CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS POUR LE GROUPE SCOLAIRE

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de signer une convention de servitudes avec ENEDIS pour la pose d'une canalisation souterraine dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension du groupe scolaire, sur les parcelles :

- section B, n°731, n°732 et n°1135 au lieudit «La Rassetaz», longueur 48.00 m, largeur 0.40 m.

Madame le Maire présente cette convention qui fixe les conditions de mise à disposition à ENEDIS. Pour cette occupation, ENEDIS versera une indemnité unique et forfaitaire à la commune de 96 €.

Elle demande au Conseil d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention qui lui est présentée et charge Madame le Maire de signer ladite convention.

AUTORISATION A SIGNER UNE CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

POUR LE RELAIS FREE MOBILE

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de signer une convention de servitudes avec ENEDIS pour la pose d'une canalisation souterraine dans le cadre des travaux d'installation d'un relais FREE MOBILE sur les parcelles :

- section B, n°74, n°888 au lieudit «La Charbonnière, longueur 59.00 m, largeur 0.40 m.

Madame le Maire présente cette convention qui fixe les conditions de mise à disposition à ENEDIS. Pour cette occupation, ENEDIS versera une indemnité unique et forfaitaire à la commune de 118 €.

Elle demande au Conseil d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention qui lui est présentée et charge Madame le Maire de signer ladite convention.

CONTENTIEUX SUR DECLARATION PREALABLE : DECISION POUR SE CONSTITUER PARTIE CIVILE ET DESIGNATION D'UN AVOCAT

Madame le Maire a transmis le 18 mars 2016 à Monsieur le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de THONON LES BAINS, un procès-verbal de constat d'infractions aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme et exécution irrégulière de travaux soumis à déclaration préalable, dressé à l'encontre de Monsieur Jérémy GABAY, domicilié 200 chemin des Croisets 74 14 CHENS SUR LEMAN,

A la suite de cette transmission, Monsieur le Procureur de la République a décidé d'engager des poursuites et de convoquer les parties concernées à l'audience du Tribunal correctionnel de THONON LES BAINS, le 25 janvier 2018,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'autoriser expressément et préalablement à l'audience du 25 janvier 2018, la constitution de partie civile de la Commune de CHENS SUR LEMAN dans l'instance pénale destinée à réprimer les infractions aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme de la Commune poursuivies à l'encontre de Monsieur Jérémy GABAY, 200 chemin des Croisets 74 140 CHENS SUR LEMAN,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise Madame le Maire à se constituer partie civile, au nom de la Commune, suite à la plainte susvisée transmise le 18 mars 2016 au Ministère public près le Tribunal de Grande Instance de THONON LES BAINS et de l'engagement par Monsieur le Procureur de la République, de poursuites à l'encontre de Monsieur Jérémy GABAY,

- Désigne Maître Emmanuel LEVANTI, avocat, domicilié à THONON LES BAINS, pour représenter et défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal Correctionnel de THONON LES BAINS et le cas échéant, devant la Cour d'Appel

- Autorise Madame le Maire à solliciter la remise en état des lieux sous astreinte, l'allocation de dommages et intérêts en réparation du préjudice subi et le versement d'une somme sur le fondement de l'article 475-1 du Code de procédure pénale

REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN AGENT (EXPLOITATION DU DEBIT DE BOISSONS) :

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Eric LOIRS, engagé au mois d'août pour l'exploitation d'une licence de débit de boissons pour le compte de la Commune, s'est rendu chez Metro à Ville la Grand, pour se réapprovisionner de certaines marchandises.

Bien qu'informé, il s'est acquitté du montant de la facture, soit 53.34 euros

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour l'autoriser à rembourser Monsieur Eric LOIRS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement des frais d'un montant de 53.34 euros à Monsieur Eric LOIRS pour l'achat de fournitures nécessaires à l'exploitation d'une licence de débit de boissons.

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS :

- Le 11 septembre 2017, M. GAULIN, représentant du conseil Savoie Mont-Blanc, Mme Nelly DURET BENOUE, Mme Marie-Hélène GOSSELIN, Mme Justine DELFOUR ont examiné les 48 candidatures au poste d'adjoint du patrimoine à la bibliothèque municipale.

Sept candidats ont été présélectionnés. Après réexamen, cinq candidats ont été retenus pour les entretiens qui se dérouleront le 25 septembre 2017.

- Restructuration du groupe scolaire : les travaux de la 2^{ème} phase sont engagés et devraient se terminer mi-janvier 2018.

La rentrée des classes a pu s'effectuer le 04 septembre 2017 grâce au travail des services techniques. Il est à regretter la fermeture d'une classe suite à la baisse des effectifs (30 élèves environ)

Des fuites ont déjà été constatées dans le nouveau restaurant scolaire au niveau des toilettes et de la circulation aux cuisines.

Certains parents domiciliés à l'extérieur de la commune demande à bénéficier du même tarif que les habitants de la Commune pour l'accès au centre de loisirs. Le conseil municipal n'est pas favorable à cette demande.

- Nouvelle mairie : les travaux se terminent. La pré-réception des travaux est fixée au 20 septembre 2017. L'achèvement des abords est prévu mi-octobre 2017.

Un puits a été repéré au coin du bâtiment, près de la bibliothèque. Un devis a été demandé pour mettre en valeur ce puits.

- 2^{ème} tranche de la voie verte : les travaux de la première phase de la 2^{ème} tranche ont démarré le 11 septembre 2017. Une circulation en alternat a été mise en place. Prévoir des panneaux de signalisation des travaux.

QUESTIONS DIVERSES :

- Invitation à l'inauguration de la crèche le 27 octobre 2017 à 18h.
- La commission logement doit attribuer un logement de type T4 au Séquoïa.
- Mme Françoise CHEVRON rappelle aux conseillers municipaux que les articles pour le Chens'infos seront acceptés jusqu'au 15 septembre 2017.
- Un bus 58 places a été réservé pour la promenade communale le 1^{er} octobre 2017.
- Monsieur Jérôme TRONCHON fait part des remerciements adressés par les associations suite à l'attribution des subventions 2017.
- Mme le Maire informe les conseillers municipaux de la démission de Mme Marcelle SARTORI et de la mutation à Habère-Poche de M. Thierry RENAULT. Un pot de départ sera organisé à cette occasion le 22 septembre 2017. Mme SARTORI a déjà fait savoir qu'elle ne serait pas présente. Il sera demandé confirmation à Monsieur Thierry RENAULT.
- M. le Président de l'association des Maires de Haute-Savoie a sollicité une rencontre avec Mme la Ministre des Solidarités et de la Santé pour discuter de la situation catastrophique des hôpitaux du Léman.
- Mme le Maire informe le conseil municipal que les colotis du lotissement Chens Soleil souhaiteraient acquérir la propriété communale qui jouxte leur terrain et qui n'est pas régulièrement entretenue.
- Mme le Maire informe le conseil municipal que tous les véhicules devront être équipés d'une vignette «pollution» à compte du 01 novembre 2017. L'achat de cette vignette est recommandé sur service public.fr
- Mme le Maire rappelle au conseil municipal certaines dates :
 - Vendredi 15 septembre : rencontre avec Mme l'Inspectrice d'Académie
 - Samedi 16 septembre : course à pied Chens'tastic
 - Mardi 19 septembre : pot de remerciements aux bénévoles pour les travaux de l'école
 - Mardi 19 septembre : réunion avec le projet sur la propriété «Jacquet» au centre du village
- Mme le Maire tient à féliciter les associations pour les manifestations organisées cet été grâce aussi à la participation active des services techniques. Madame le Maire ajoute que suite à la réclamation d'un administré, les services préfectoraux exigent pour chaque manifestation organisée à Tougues une enquête environnementale. Madame le Maire s'interroge sur le même traitement pour toutes les communes situées au bord du lac.

LE MAIRE
Pascale MORIAUD